



ARDÈCHE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°07-2024-089

PUBLIÉ LE 24 AVRIL 2024

Sommaire

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche / 07_PREF_Sous-préfecture de Tournon-sur-Rhône

07-2024-04-24-00002 - Arrêté portant modification de l'arrêté n°
07-2023-10-20-00002 du 20 octobre 2023 modifié - nomination des
membres des commissions de contrôle des listes électorales - communes
de l'arrondissement de TOURNON-SUR-RHÔNE (2 pages)

Page 3

07_Préf_Préfecture de l'Ardèche

07-2024-04-24-00002

Arrêté portant modification de l'arrêté n°
07-2023-10-20-00002 du 20 octobre 2023
modifié - nomination des membres des
commissions de contrôle des listes électorales -
communes de l'arrondissement de
TOURNON-SUR-RHÔNE

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 07-2024-04-24-.....
portant modification de l'arrêté préfectoral
n° 07-2023-10-20-00002 du 20 octobre 2023 modifié
relatif à la nomination des membres des commissions de contrôle
chargées de la régularité des listes électorales
pour les communes de l'arrondissement de TOURNON-SUR-RHÔNE**

**La préfète de l'Ardèche,
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le code électoral, notamment les articles L 19 et R 7 à R 11 ;

VU la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;

VU la circulaire NOR : INTA1830120J du 21 novembre 2018 relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2023-10-20-00002 du 20 octobre 2023 modifié portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour les communes de l'arrondissement de TOURNON-SUR-RHÔNE ;

VU l'arrêté préfectoral n° 07-2024-03-11-00001 du 11 mars 2024 portant délégation de signature à M. François PAYEBIEN, sous-préfet de TOURNON-SUR-RHÔNE ;

VU la modification à apporter dans la composition de la commission de contrôle de la commune d'ANNONAY ;

CONSIDÉRANT qu'il convient d'actualiser l'annexe 2 de l'arrêté préfectoral n° 07-2023-10-20-00002 du 20 octobre 2023 modifié relative aux communes de 1 000 habitants et plus ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le sous-préfet de TOURNON-SUR-RHÔNE ;

A R R Ê T E

Article 1^{er} : L'annexe 2 de l'arrêté préfectoral n° 07-2023-10-20-00002 du 20 octobre 2023 modifié, relative à la composition des commissions de contrôle des communes de 1 000 habitants et plus, est modifiée comme suit :

Communes	Conseillers municipaux titulaires	Conseillers municipaux suppléants
ANNONAY	Gracinda HERNANDEZ Lokman ÜNLÜ Michel SEVENIER Marc-Antoine QUENETTE Mohamed GUENNIF	Danielle MAGAND François CHAUVIN

Article 2: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon ou par l'intermédiaire de l'application "Télérecours citoyen" dans les deux mois suivant sa publication.

Article 3: Le sous-préfet de TOURNON-SUR-RHÔNE et le maire d'ANNONAY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Tournon-sur-Rhône, le 24 avril 2024

Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet,

Signé

François PAYEBIEN